



Demande de paiement de taxe d'ordure sans justificatif

Par kund

Bonjour,

Mon bailleur me demande de régler la taxe d'ordure ménagère.
J'en conviens.

Mais il me fait la demande par simple mail sans justificatif.

C'est une nouvelle location, lors de mes précédentes location mes bailleurs me fournissaient les documents.

C'est surtout que par rapport à mon ancienne appartement qui est dans la même rue la taxe aurait doublé, je payais 120 euros dans l'appartement précédent et là ce bailleur me demande 240 euros.

Ai je le droit de refuser de payer tant qu'il ne me fournit pas un document ou figure la demande sur trésor public?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez raison toute demande de charge locative doit être justifiée.

Pour la TEOM c'est l'avis de taxe foncières qui donne le montant.

Dans le cas où cet avis concerne plusieurs logements (exemple le propriétaire possède l'immeuble), le bailleur doit vous indiquer la répartition appliquée (en général au prorata de la surface habitable)